

ATAIRES DIVERSES

11/ 1°) POURCENTAGE LITS à réserver à l'HOPITAL ST-JACQUES pour les mala-
des de la Commune de Saint-Denis.

Le MAIRE. - Il serait bon de fixer le pourcentage de lits qui, à l'Hôpital Saint-Jacques, seront désormais réservés aux malades de Saint-Denis. Il arrive trop souvent que nos malades ne peuvent être hospitalisés, les lits étant occupés par des malades venus des villes voisines.

Le pourcentage pourrait être déterminé au début de chaque année et pour un an. Je propose de l'arrêter à 70 %.

M. GUINOT. - Eu égard au chiffre de la population je trouve que le chiffre de 70 % pourrait être relevé à 80 %.

Mise aux voix, la proposition de M. GUINOT est acceptée à l'unanimité.